

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 septembre 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

**N° 16**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/10/2024 (accusé de réception du 01/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics pour l'année 2023  
Rapport annuel de la présidente sur le service de l'eau et de l'assainissement**

**Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2224-5 et D.2224-1, la présidente présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif.**

**\*\*\***

Le rapport rédigé dans le cadre de la réglementation en vigueur, porte sur l'année 2023.

Le rapport reprend, en application du décret N° 2015-1827 du 30 décembre 2015, les indicateurs techniques et financiers pour l'année 2023 pour le service de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif. Les données analysées portent sur l'intégralité du territoire, elles sont fournies par la régie d'exploitation sur son périmètre d'intervention et par les concessionnaires via les rapports annuels des délégataires pour la partie concédée.

Les principaux éléments sont repris ci-dessous.

**I. LE SERVICE DE L'EAU POTABLE**

La gestion de l'eau potable était assurée en fonction des différentes communes, soit au travers de contrats de délégation de service public, soit en régie, avec du personnel communautaire :

- La distribution de l'eau potable des villes de Quimper et d'Ergué-Gabéric était assurée par la société VEOLIA EAU au travers de deux contrats d'affermage ;

- La production de l'eau potable pour les communes de Quimper et d'Ergué-Gabéric était assurée via un contrat de prestation de service avec la société VEOLIA EAU ;
- La production et la distribution de l'eau potable pour les villes de Locronan et Pluguffan, étaient assurées par la société VEOLIA EAU au travers de deux contrats d'affermage ;
- La production et la distribution de l'eau potable pour la ville de Plomelin étaient assurées par la société SAUR au travers d'un contrat d'affermage ;
- La production et la distribution de l'eau potable pour les communes de Guengat, Plonéis et Plogonnec étaient assurées par la société SAUR au travers d'un contrat d'affermage ;
- Le service de production et de distribution d'eau potable était assuré par une régie communautaire sur les communes de Briec, Edern, Langolen, Landudal et la commune de Quéménéven.

A noter que sur les périmètres concédés, Quimper Bretagne Occidentale conserve la propriété du réseau, des ouvrages associés et des usines de production, assure le renouvellement des canalisations du génie-civil et la modernisation des usines de production.

Les éléments de l'année 2023 sont les suivants :

- 52 717 abonnés (52 131 abonnés en 2022 soit une hausse de 1,12 %) ;
- 11 unités de traitement assurent la production de l'eau potable sur le territoire : 4 965 608 m<sup>3</sup> ont été produits sur l'année 2023 les volumes sont en hausse de 0,19 % par rapport à l'année 2022 (4 956 166 m<sup>3</sup>) ;
- Rendement primaire du réseau – volume vendu sur volume mis en distribution : 86,96 % (87,22 % en 2022) soit une légère baisse liée aux achats d'eau sur les réseaux les moins performants ;
- La majeure partie de la production d'eau potable provient des unités de production du territoire et le reste provient du Syndicat Mixte de l'Aulne. 1 518 192 m<sup>3</sup> importés en 2023 (dont 1 246 574 m<sup>3</sup> depuis le SMA) contre 1 734 471 m<sup>3</sup> en 2022 ;
- Le stockage de l'eau potable est assuré par 31 réservoirs ;
- Longueur totale des réseaux est de 1 518,77 km de réseau hors branchements pour 1 518,96 km en 2022 ; Cette très légère diminution correspond à des restructurations dans le cadre d'opérations de renouvellement du patrimoine afin d'optimiser la performance des réseaux ;
- Volume consommé : 5 438 225 m<sup>3</sup> soit une diminution de 3,33 % par rapport à 2022 ;

- L'indice linéaire de perte de 1,22 m<sup>3</sup>/km/jour en 2023 contre 1,32 m<sup>3</sup>/km/jour en 2022 ;
- Pour l'année 2023, 66 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (69 en 2022). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de 1,25 interventions / 1000 abonnés.

## **II. LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Concernant l'assainissement collectif, sur les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Guengat, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan et Locronan, le service d'assainissement était assuré au travers de deux contrats d'affermage (un contrat pour la ville de Quimper et un second pour les autres communes) avec la société SAUR.

En parallèle à ces délégations, le service d'assainissement collectif était assuré par une régie communautaire sur les communes de Briec, Ederne, Landrévarzec, Landudal, et la commune de Quéménéven. La commune de Langolen ne disposait pas de réseau d'assainissement collectif.

Dans le cadre des contrats d'affermage, le fermier assurait le bon fonctionnement du service d'assainissement. Il avait la charge de l'entretien du réseau et certaines tâches de renouvellement sur les matériels tournants, les équipements électromécaniques et les branchements. Il assurait l'ensemble des relations avec la clientèle (demandes de branchement, réclamations ...).

Il convient de noter que dans les secteurs concédés, la collectivité conserve la propriété du réseau et des unités de traitement et assure le renouvellement des canalisations et du génie civil, les extensions de son réseau et la modernisation des stations d'épuration.

### Les éléments de l'année 2023 sont les suivants :

- 41 735 abonnés sont raccordés à l'assainissement collectif alors qu'en 2022, il n'y avait que 41 685 abonnés soit une augmentation de 0,12% ;
- 598,66 km de réseau hors branchements sur le territoire communautaire (contre 596,16 km en 2022) dont 76,7 km sur la zone en régie ;
- 131 postes de refoulement dont 31 sur le secteur en régie ;
- 7 stations d'épurations, 5 boues activées et 2 équipées de filtre planté de roseaux, traitent les eaux usées collectées ;
- Quimper Bretagne Occidentale poursuit l'opération de contrôle de l'ensemble des branchements au réseau collectif d'eaux usées. L'objectif de ces contrôles est double :
  - Ils permettent de vérifier que l'ensemble des eaux usées d'un logement est dirigé vers le réseau d'assainissement, et non vers le réseau pluvial, ce qui génèrerait un rejet direct donc une pollution du milieu récepteur ;

- Et inversement, que les eaux pluviales des toitures de l'habitation sont dirigées vers le réseau pluvial et non vers le réseau d'eaux usées. Ce qui a pour conséquence de surcharger les postes de relèvement et les unités de traitement.
- Les volumes facturés sont de 6 020 424 m<sup>3</sup> dont 2 066 280 m<sup>3</sup> liés aux activités industrielles avec 39 conventions signées contre 5 593 816 m<sup>3</sup> en 2022 soit une augmentation de 7,63 % ;
- 1 939,77 tonnes de matières sèches de boues de la station de traitement des eaux usées du Corniguel ont été incinérées par le SIDEPAQ à Briec contre 2 227,08 tonnes en 2022. Cette forte diminution est liée au retour à la normale de la gestion des boues suite à la période COVID ;
- Concernant les possibilités offertes par la loi Oudin, Quimper Bretagne Occidentale a poursuivi sa politique de solidarités internationales.

### **III. LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le SPANC a pour mission le contrôle de conception de l'assainissement individuel, le contrôle de réalisation des travaux et le contrôle de bon fonctionnement. Ce service est assuré sur l'ensemble du territoire de QBO par du personnel communautaire.

Le service a procédé à 906 contrôles sur l'année 2023 (924 en 2022) dont 306 (276 en 2022) contrôles de bon fonctionnement. Le volume de contrôle est largement en deçà des objectifs du service qui devraient être de l'ordre de 1 400 sur une année. Cette situation s'explique par la vacance de poste de 2 contrôleurs durant plus de la moitié de l'année. Pour l'année 2024, le nombre devrait remonter puisque le service fonctionne avec la totalité de son effectif depuis le mois d'avril.

Tous les rapports ont été soumis pour examen à la commission consultative des services publics locaux réunie le 12 septembre 2024.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'émettre un avis favorable sur le rapport 2023 de la présidente de Quimper Bretagne Occidentale sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

En l'application de l'article D.2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune-membre de Quimper Bretagne Occidentale sera destinataire de ce rapport.